



Compte-rendu de la réunion
de la Commission de la Vie Sociale
tenue le Jeudi 10 Novembre 2016 à 14H30
en salle de réunion du site de Lapoutroie



PRESENTS :

1) au titre des représentants des résidants :

- Madame Danièle HARTMANN (Site du Bonhomme)
- Monsieur Gérard BRUNSPERGER (Site de Lapoutroie)
- Monsieur Jean-Léon CONRAD (Site de Fréland)
- Madame Jeanne STRENG (Site d'Orbey)

2) au titre des représentants des familles :

- Madame Brigitte BAUMANN (site d'Orbey)
- Madame Marie-Andrée DEMANGEAT (site de Lapoutroie et Présidente)
- Monsieur Hubert BECK (site de Le Bonhomme)
- Madame Marie-Andrée DEMANGEAT (site de Fréland)

3) Au titre de représentant du personnel :

- Monsieur Fabrice SCHMITT, représentant du personnel

4) Au titre de représentant du Conseil d'Administration :

- Madame Annie DEMANGEAT, Administrateur

Assistaient également à la réunion :

- Madame PRUDAT, Directrice
- Monsieur JAEGLI, Attaché Principal d'Administration Hospitalière,
Responsable des sites de Lapoutroie et du Bonhomme
- Madame Geneviève SPIES, Cadre de Santé
- Madame Aurélie MATHIS, Animatrice site de Lapoutroie
- Madame Florence BIZZO, Animatrice site d'Orbey
- Madame Aurélie BIRINGER, Educatrice spécialisée site de Le Bonhomme

ABSENT EXCUSÉ :

- Monsieur René BISANTZ, Attaché d'Administration Hospitalière,
Responsable du site de Fréland



Madame Marie-Andrée DEMANGEAT, Présidente, se présente et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres. Un tour de table permet à chacun de se présenter.

1 : Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 31 mars 2016

Le procès-verbal de la réunion du 31 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

2 : Activité au 31 octobre 2016

Le point est fait par la directrice au moyen d'un tableau récapitulatif qui retrace l'activité des quatre sites. Elle informe l'assemblée que lors du dernier conseil d'administration, elle a ajouté aux invitations de l'instance, le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 10 novembre 2011 et la délibération n°6-2011 qui prouvait la confiance des membres de l'instance à l'époque. Ces deux documents contiennent l'une des argumentations majeures qui nécessitaient l'adaptation de l'établissement pour éviter la situation catastrophique vécue aujourd'hui. Elle regrette que son raisonnement ait été qualifié de "salades" par ses détracteurs puisque les faits lui donnent désormais raison sur toute la ligne.

La situation au 31 octobre 2016 est commentée.

Le taux d'occupation global est de 88,64% et n'atteint pas la base de 93,75% fixé par le Conseil Départemental. Le taux d'occupation de 70,54% du site de Fréland en est la principale cause en sachant que les personnes dont le niveau de dépendance est classé en GIR1/2 sont acceptées sur le site de Lapoutroie pour la plupart et sur Orbey dans une moindre mesure.

La perte en termes de journées non réalisées au 31 octobre 2016 est de 3 632 journées. En 6 ans, la chute de l'activité de l'établissement est de 10%, au jour de la séance 32 lits sur 233 étaient inoccupés !

Le manque à gagner représente 218 000€ et pèse lourdement sur le budget car il ne permet pas de remplacer les nombreux agents de service hospitalier absents pour maladie car le budget doit prendre en charge aussi bien les salaires des agents titulaires absents que le salaire des intérimaires pour les remplacer.

Monsieur JAEGLI égrène les pathologies du poignet, du pied, du dos et des accidents de la route qui sont la cause de l'absentéisme, en moyenne 2 à 3 agents par site. La gestion du personnel sur des sites éclatés n'a jamais été simple. Sur ces arrêts longs, se surajoutent les arrêts courts qui percutent presque chaque jour les plannings et l'organisation des services.

Pour l'heure, la direction peut encore faire appel très régulièrement aux agences intérimaires pour les soignants mais les agences, elles-mêmes, n'arrivent plus à suivre pour faire face à la multitude des demandes de remplacements.

La direction en profite pour rappeler que les agents effectuent 35 heures. Contrairement aux Hôpitaux Civils de Colmar qui totalisent 85 000 heures supplémentaires, le Canton Vert en affiche zéro.

Monsieur BECK demande s'il ne serait pas possible de fermer le site de Fréland pour améliorer l'activité. Madame PRUDAT lui explique que c'est trop tard car il y a eu un engagement de pris, un compromis politique voté en septembre 2014 et que si le site devait fermer aujourd'hui ce serait dix emplois de soignantes qui seraient menacés alors qu'en 2011, son projet d'avenir aurait permis à tous les agents d'être aisément redéployés sur les trois sites. La seule erreur qu'elle ait commise est de s'être battue pour sauvegarder les intérêts de la structure comme s'il s'agissait de sa propre entreprise mais le pire reste à venir.

Compte tenu de la réforme de la tarification des EHPAD en 2017, cet effondrement de l'occupation n'aura pas seulement des conséquences en termes de pertes de recettes en section d'Hébergement mais aura également des répercussions graves sur les futurs forfaits Dépendance et Soins alloués à l'établissement qui risquent d'être sérieusement amputés.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de toutes ces informations.

3 : Propositions prix de journée 2017 (EPRD)

Madame Marie-Andrée DEMANGEAT, Présidente laisse la parole à Monsieur JAEGLI pour une présentation powerpoint de la réforme de la tarification issue de l'article 58 de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015.

Monsieur JAEGLI explique que la réforme comptable crée les conditions d'un pilotage par les ressources (et non plus par les dépenses), en prévoyant le passage à un financement forfaitaire des soins.

Cela veut dire que les EHPAD recevront dorénavant non plus des dotations mais des forfaits de l'ARS et du Conseil Départemental dont le calcul reposera sur une équation tarifaire tenant compte du niveau de perte d'autonomie et du besoin en soins des résidents (mesurés à l'aide des outils AGGIR et PATHOS).

L'activité de l'établissement sera également prise en compte.

Cette évolution de la tarification s'accompagne du passage d'une logique d'approbation des dépenses à la réalisation d'un état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) qui entre en vigueur au 1er janvier 2017. L'établissement devra désormais déterminer une prévision des recettes, en fonction de ses prévisions d'activité puis ajustera ses dépenses prévisionnelles afin d'aboutir à un EPRD équilibré.

Pour l'heure, en attendant la parution de décrets à venir, l'établissement est encore tenu de déposer auprès du Conseil Départemental du Haut-Rhin un budget prévisionnel au titre de l'exercice 2017 pour la tarification des prix de journée hébergement. Les consignes qui ont été données aux EHPAD par le Département sont de respecter une hausse maximale de 0,50% du budget 2016.

La base prévisionnelle de l'activité pour 2017 est fixée à 90,13% avec des économies à réaliser sur les dépenses logistiques et financières mais également en respectant le gel impératif de 6 postes : 1 en cuisine, 1 au service technique, 0,5 en blanchisserie et 3,5 ASH.

Cela permet de proposer les tarifs suivants :

En section d'Hébergement, le tarif de la chambre à deux lits passerait de 54,97€ à 55,50 €

Le tarif de la chambre simple passerait de 56,05€ à 56,59 € en 2017 soit une augmentation pour les deux tarifs de 0,96%.

En section Dépendance (GIR5/6), le ticket modérateur passerait de 5,02 € à 5,38 €.

Le prix de journée + GIR 5/6 en chambre double serait de 60,88 €/jour en 2017.

En chambre simple, il passerait à 61,97 €/jour.

Le débat s'instaure. La directrice informe l'assemblée qu'elle a écrit au Président du Conseil Départemental du Haut-Rhin pour lui demander d'ores et déjà un regard bienveillant sur l'établissement si la variable non négligeable de l'activité devait être prise en compte pour le forfait Dépendance car la direction n'est nullement responsable du niveau d'occupation des sites.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte des propositions budgétaires de l'établissement.

4 : Point sur le projet architectural d'Orbey

La directrice présente successivement les deux dossiers qui ont occupé l'été.

La demande de création d'un Pôle d'Activité et de Soins Adaptés Alzheimer de 14 places, objet de la création d'un groupe de travail ainsi que la demande d'une subvention adressée également à l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du Plan d'Aide à l'Investissement 2016 à la CNSA.

Le projet orbélais est en phase d'Avant Projet Sommaire.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de ces informations.

5 : Point sur les animations

Aurélié BIRINGER retrace les activités proposées au Bonhomme et qu'elle exécute avec l'amicale complicité de Sonia HEITZ, animatrice du site.

Aurélié MATHIS le fait à son tour et informe les membres de la signature prochaine d'une convention avec l'association "Les Blouses Roses".

Florence BIZZO qui a pris ses fonctions cet été sur le site d'Orbey explique son action depuis sa prise de fonction, les ateliers et la participation de la dizaine de bénévoles.

Madame HARTMANN, résidente sur le site du Bonhomme dit son enthousiasme quant à la réussite du Loto organisé pour tous les sites à la salle polyvalente de la ville d'Orbey le dimanche 16 octobre dernier. Elle a eu la surprise de gagner le 3ème prix lui permettant ainsi de déguster un excellent repas au restaurant de la Poste.

La directrice informe des soins esthétiques réalisés par Natur'Elle Esthétique qui ont débuté sur le site d'Orbey. Ces prestations qui étaient demandées par des familles restent à la charge des résidents tout comme le coiffeur et la pédicure.

La question est posée sur les ateliers avec des chiens thérapeutiques. Il semble que l'organisation en interne ne soit pas encore possible d'après l'association contactée qui préfère que les résidents viennent sur place.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de ces informations.

6 : Questions diverses

- Sont abordés :

☞ Le renouvellement des films solaires sur la partie vitrée de la salle à manger de Lapoutroie à la demande des résidents éblouis à table par le soleil d'été. Opération close et le problème est désormais réglé.

☞ La demande des familles de Lapoutroie qu'un agent soit placé à proximité de l'ascenseur pour gérer le flux des résidents lors des repas. Monsieur JAEGLI ne peut accéder à cette demande car les effectifs ne le permettent pas.

☞ Madame DEMANGEAT constate l'amélioration de la fréquence des douches. Madame SPIES confirme que le point avait été fait avec l'équipe soignante à ce sujet parmi d'autres points auxquels elle est attachée. La Présidente relève également la qualité des repas et le changement journalier des serviettes à l'étage des personnes les plus dépendantes, car cela ne se fait pas dans tous les EHPAD.

Elle informe l'assemblée qu'elle a été destinataire d'un courrier d'une famille suite à la chute d'une résidente au mois de septembre dernier. Elle en fait lecture.

Madame PRUDAT explique à l'assemblée les circonstances de la chute de la résidente, manipulée par une infirmière sous contrat intérimaire en qualité d'aide-soignante. Elle comprend les reproches de la famille qui a été reçue en entretien successivement par Madame SPIES, le Docteur COPPÉ et par elle-même. La directrice regrette cet incident mais ne voit pas ce qu'elle aurait pu faire de plus pour l'éviter compte tenu de la qualification de l'intérimaire incriminée et de l'encadrement du service par une infirmière titulaire et expérimentée ce jour-là.

☞ Madame BAUMANN a trouvé que l'affiche posée sur l'ascenseur qui révélait le coût de la réparation de l'ascenseur de l'entrée du site d'Orbey était une excellente idée.

☞ Madame HARTMANN demande s'il serait possible de créer un cyber espace. La direction avait posé la question à son hébergeur informatique qui est le GIP Symaris à Rouffach. Celui-ci lui avait répondu que cela pose un problème de sécurité informatique. Il est vrai que le site internet de l'établissement avait déjà subi une cyber attaque et il a fallu tout reconstruire. Pour l'heure, il est préférable d'utiliser une box d'opérateur téléphonique grâce à la ligne de téléphone de la chambre des résidents.

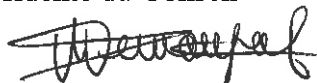
☞ Monsieur BECK demande si la réunion d'automne du conseil de la vie sociale pourrait se faire de préférence au mois d'octobre.

---* * *---

La séance est levée à 16H30

---* * *---

La Présidente du Conseil de la Vie Sociale



Madame Marie-Andrée DEMANGEAT